

*Cette formation est organisée par PETZI, la FCMA et artos. Les professionnel·les du spectacle vivant et des musiques actuelles pourront ainsi se rencontrer, dialoguer et échanger.*

## LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

Cette session permet de clarifier les **questions** fastidieuses auxquelles les professionnel·les sont confronté·es régulièrement en ce qui concerne les **salaires et l'engagement** de leurs équipes. Elle traite également des notions de base en matière de fiscalité des personnes physiques et morales :

Comment déterminer le statut lors de l'activité lucrative et avec quel contrat ? Quel est l'impact sur les assurances sociales ? De quoi faut-il tenir compte lors d'un engagement et concernant le salaire ? Qu'est-ce que l'impôt à la source et comment le calculer ? Quelles sont les spécificités fiscales ?

Ce cours, animé par un binôme de professionnel·les des arts vivants, permet un **éclairage juridique, théorique et pratique**.

Il se veut **interactif**, raison pour laquelle le nombre de participant·es est limité afin de favoriser les prises de parole et les échanges.

## LES DEUX THEMES ABORDES

### 1. Écosystème professionnel du spectacle vivant et des musiques actuelles

- Salarié·e ou indépendant·e ? ;
- Les principaux types de contrats (contrats de mandat, d'entreprise et de travail) ;
- Fiche de salaire, certificat de salaire et gain intermédiaire ;
- Les assurances sociales pour les résident·es en Suisse et pour les résident·es à l'étranger ;

### 2. Fiscalité : notions de base

- Impôts, taxes et émoluments ;
- Illustrations dans le domaine des arts vivants et des musiques actuelles : impôt à la source, TVA et taxe sur les divertissements.

## LE PUBLIC CIBLE

Cette session s'adresse **aux professionnel·les des arts vivants qui ont déjà rempli des fiches de paie** et principalement aux:

- Administrateur·trices ;
- Chargé·es de production ;
- Responsables, collaborateur·trices chargé·es des ressources humaines, des assurances sociales, des salaires, des finances.

## LES INTERVENANT·ES

Patrick Mangold, avocat, spécialiste en droit du travail et danseur

Fabrice Bernard, responsable de l'Unité de développement et promotion de la Ville de Lausanne, organisateur du festival des JOJ 2020 (Service culturel de la Ville de Lausanne), fondateur de Headstrong Music et ancien administrateur du Théâtre de l'Octogone.

Alexandra Sawley, responsable administration, finances, RH et juridique chez Two Gentlemen (agence artistique), ancienne responsable administration chez Irascible (distributeur).

## LES INFORMATIONS PRATIQUES

### DATES

Vendredi 15 et jeudi 21 septembre 2023  
Atelier pratique facultatif : soirée 7 novembre 2023

### LIEU

Formation : QG Center Route de la Chaux 4 1030 Bussigny  
Atelier : SSA, Rue Centrale 12/14 1003 Lausanne

### HORAIRES

Vendredi 15 septembre : 9h00-12h30 – 14h00-17h30  
Jeudi 21 septembre : 9h00-12h30 – 14h00-17h30  
*Deux jours pour 14 heures de cours suivi d'un atelier pratique facultatif. La dernière heure de chaque journée est consacrée aux échanges et questions.*

### COÛT

CHF 300.- \* / 10% de réduction pour les membres *artos* et PETZI. \*Ce cours peut être pris en charge par certaines caisses de chômage. Se renseigner auprès de son/sa conseiller-ère ORP.

Les membres Sonart doivent s'acquitter du montant de la formation auprès d'*artos* et peuvent solliciter un remboursement auprès de [lausanne@sonart.swiss](mailto:lausanne@sonart.swiss).

### PLUS D'INFOS

*artos*, Rte de la Chaux 4 – 1030 Bussigny  
[admin@artos-net.ch](mailto:admin@artos-net.ch), [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch)  
[office@petzi.ch](mailto:office@petzi.ch), [www.petzi.ch](http://www.petzi.ch)  
[cma@fcma.ch](mailto:cma@fcma.ch), [www.fcma.ch](http://www.fcma.ch)

### LES CONDITIONS

**Pré-requis** : notions de base (pratique conseillée).  
Il est nécessaire d'avoir déjà rempli des fiches de paie.

L'inscription se fait à l'aide du **formulaire** que vous trouverez sur [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch) à la rubrique **formations/gestion salaires**.

Dès réception de la **confirmation d'*artos***, envoyée par courrier électronique, et une fois votre paiement effectué, votre inscription sera définitive. En cas d'annulation, le montant est remboursé.

## LES FORMATIONS

Depuis sa création en 1996, l'association *artos* contribue au développement des métiers de la scène culturelle romande.

*artos* a initié, en partenariat avec les Universités de Lausanne et Genève, un Diplôme de formation continue en gestion culturelle et a mis sur pied le Brevet fédéral de Technicien-ne du spectacle et le CFC de Techniscéniste.

De plus, l'association organise, plusieurs fois par année, une série de formations courtes et continues :

#### En technique de scène :

- Module sécurité – lieux de spectacle et événementiel
- Antichute
- Vectorworks – Spotlight
- Opérateur-trice PEMP
- Logiciel D::LIGHT
- Initiation à la création lumière
- Mapping & VJing

#### En administration :

- Sensibilisation à la gestion de projets culturels
- Communication avec les médias et stratégie globale
- Comptabilité dans le spectacle vivant
- Droit suisse pour le spectacle vivant
- Recherche de fonds

Informations détaillées sur le contenu et dates des sessions mises à jour régulièrement sur [www.artos-net.ch](http://www.artos-net.ch)

Autres formations organisées par PETZI et FCMA sur [www.petzi.ch](http://www.petzi.ch) et [www.fcma.ch](http://www.fcma.ch).

## GESTION DES SALAIRES ET CADRES D'ENGAGEMENT

Pour le spectacle vivant et les musiques actuelles

15 et 21 septembre 2023 /Bussigny

**artos**  
association professionnelle

**Petzi**  
www.petzi.ch

**fondation  
cma**